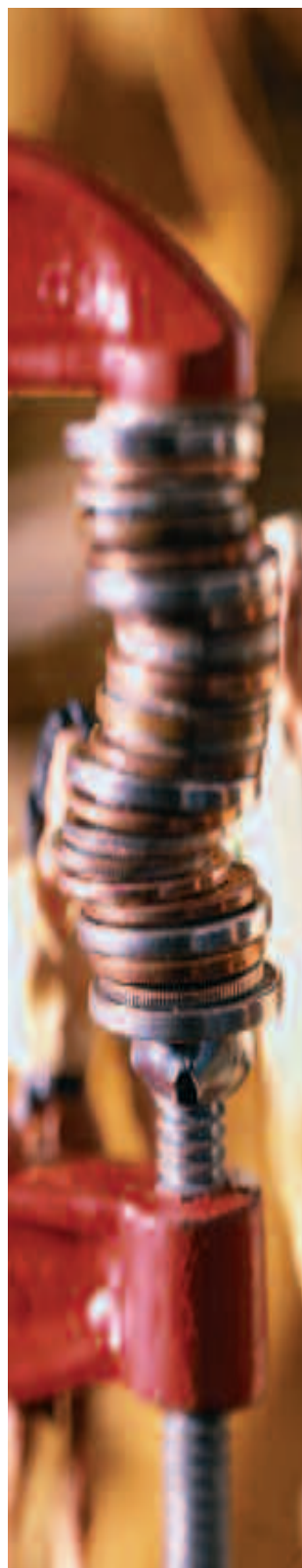


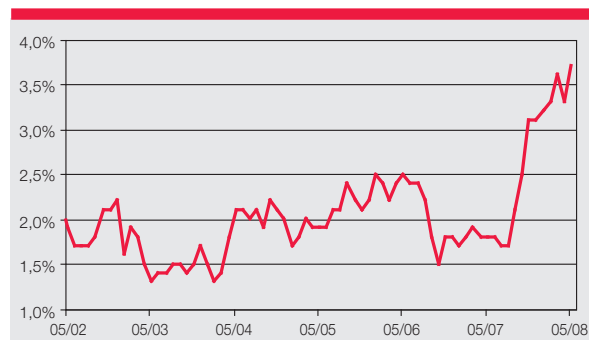
Fortis Banque Luxembourg Emprunt "INFLATION LINKED NOTE 2"



L'inflation constitue l'un des thèmes majeurs de l'année financière 2008.

Après avoir vivoté dans des marges étroites pendant des années, la hausse des prix à la consommation vient de connaître une **brutale accélération**, due à l'explosion des prix pétroliers et des denrées alimentaires. Depuis le mois de mars, l'inflation de la Zone euro bat même record historique sur record historique. Le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, a d'ailleurs déjà évoqué sa crainte d'une spirale inflationniste.

Evolution du taux d'inflation (sur base annuelle) de la Zone euro (IPCH - Indice global hors tabac)



Les prix à la consommation risquent donc de continuer à s'apprécier dans les prochains mois. Quant au comportement de l'inflation à plus long terme, il est bien difficile à prévoir. Mais une chose est sûre: que les prix continuent à croître rapidement ou que leur hausse se modère pour revenir à un rythme plus soutenable, l'inflation aura de toute façon un effet érosif sur votre capital.

Mieux vaut donc s'en protéger!

Battre l'inflation année après année!

L'**INFLATION LINKED NOTE 2**, un nouvel emprunt structuré de Fortis Banque Luxembourg,

- assure le **remboursement de votre capital à 100% de sa valeur nominale** à l'échéance, soit le 21 août 2013,
- protège votre rendement de l'inflation en distribuant tout simplement des **coupons annuels systématiquement supérieurs au taux d'inflation dans la Zone euro** avec, pour parer à toute éventualité, un **montant minimum garanti de 2,25% (brut)**.

Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon minimal garanti de 2,25% augmenté du taux annuel d'inflation de la Zone euro. Celui est mesuré au travers de l'évolution de l'**IPCH - Indice global, hors tabac**, entre son niveau du mois de mai et celui du mois de mai de l'année précédente.

Sur base sur l'évolution de cet indice depuis sa création, un coupon supérieur à 2,25% aurait été distribué chaque année. Mais, pour parer à toute éventualité, même dans un contexte de profonde déflation, situation où les prix à la consommation chutent (scénario peu probable dans la Zone euro), l'investisseur est assuré de percevoir un coupon minimal de 2,25% (brut).

**Coupon annuel brut =
2,25% + taux annuel d'inflation**

Exemple*: si un coupon devait être distribué en août 2008 sur base du taux d'inflation de mai 2008, il serait de

2,25% + 3,70% = 5,95% (brut).

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus de Base et les Final Terms. Avant de prendre une décision d'investissement, il leur est recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière et, s'ils le souhaitent, de demander conseil à un spécialiste de Fortis Banque.

* Basé sur des données historiques, à savoir le taux annuel d'inflation (3,7%) sur base de l'évolution de l'IPCH - Indice global hors tabac entre mai 2007 et mai 2008, cet exemple est communiqué à titre illustratif et ne constitue en rien une garantie pour l'avenir.

Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	Fortis Banque Luxembourg SA.
Rating des Notes émises sous le Programme	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-.
Profil de risque	Cet instrument financier est destiné à l'investisseur présentant un profil défensif .
Montant	Minimum 5 millions EUR et maximum 250 millions EUR.
Titres	<ul style="list-style-type: none">- Valeur nominale: 1.000 EUR.- Code ISIN: XS0374932795 – Série 2195.- Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible.- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis¹.
Service financier	Gratuit auprès de Fortis Banque en Belgique ¹ .
Intérêts	<ul style="list-style-type: none">- Les coupons annuels sont variables et d'un montant minimal garanti de 2,25% (brut). Leur distribution est prévue le 21 août de chaque année.- Chaque coupon annuel sera calculé comme suit: 2,25% + taux annuel d'inflation de la Zone euro du mois de mai.- Mesure de l'inflation: IPCH - Indices des prix à la consommation harmonisés, Indice global hors tabac. Niveau de l'indice en mai 2008: 108,14. Plus d'infos sur cet indice et son évolution sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu- Sur base du prix d'émission de 102%, le rendement interne minimal est de 1,827% (brut).
Date d'échéance	21 août 2013.
Date de paiement et d'émission	21 août 2008.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100% à l'échéance finale.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	<ul style="list-style-type: none">- A la souscription: nihil.- A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Les Notes seront cotées sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera <i>market maker</i> sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 35 35	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 13 novembre 2007, son supplément daté du 16 mai 2008, ainsi que les Final Terms rédigées en anglais et datées du 15 juillet 2008, et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Ces documents peuvent être consultés sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquer ensuite sur "Obligations", "description" et "émissions en cours").

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Le présent document est une information commerciale. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Etabli sur base du prospectus (voir ci-dessus), il est fourni à titre purement informatif. En cas de divergence entre le présent document et le prospectus, les informations contenues dans le prospectus prévaudront. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas du conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence Fortis.

SOUSCRIPTIONS

La période de souscription court du 15 juillet au 13 août 2008 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marchés).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt de chez vous, via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02), ou **aux guichets de toute agence Fortis**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre **Service Clients au 0800/30 360**.